

Cybersécurité : de nouvelles mesures pour 2023



© 2023 Les Echos Publishing

Le ministre délégué au Numérique a annoncé la mise en place de plusieurs dispositifs en 2023 qui devraient aider à lutter contre les cyberattaques, notamment un système de filtre anti-arnaques. Celui-ci devrait prévenir l'utilisateur, qui utilise un ordinateur ou un smartphone, qu'il se dirige vers un site internet considéré comme frauduleux ou dangereux. Il appartiendrait alors à l'internaute de décider s'il veut tout de même poursuivre ou non sur le site. Ce filtre serait basé sur un système de liste noire reprenant les adresses des sites répertoriés comme malveillants (phishing, virus, rançongiciel, escroquerie...).

Un cyberscore, sur le modèle du nutriscore

Autre mesure proposée : l'utilisation d'un cyberscore, que les sites internet et les réseaux sociaux seraient obligés d'afficher. Ce score se présenterait sous forme de note associée à un code couleur (du vert au rouge) indiquant aux utilisateurs le degré de sécurisation des données hébergées par les sites consultés. Il pourrait être en place dès le 1^{er} octobre 2023. Quant au filtre anti-arnaques, il serait proposé en version test dès septembre, avant un déploiement auprès du grand public en 2024.

